

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-MOT-038

Déposé le : 28.01.14

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Modification de la composition du Conseil de politique sociale

Texte déposé

Le Conseil de politique sociale se prononce sur les montants qui constituent la facture sociale. Etant donné que la facture sociale est partagée entre le canton et les communes ce conseil est paritaire, constitué de représentants des RAS, régions d'action sociale, et de représentants de l'Etat.

Les différentes augmentations que subit la facture sociale d'année en année ont un impact très important sur les finances communales.

Les trois délégués des RAS qui siègent au Conseil de politique sociale représentent l'intérêt des communes sur les aspects sociaux et opérationnels de l'action sociale. Mais ils ne représentent qu'insuffisamment les enjeux financiers qui y sont liés. C'est la raison pour laquelle nous demandons de changer la composition du Conseil de politique sociale afin d'intégrer ces deux composantes.

Cela passe par une augmentation du nombre de membres au Conseil qui passe à 15, dont 7 pour l'Etat, 3 pour les RAS et 4 pour les communes.

En conséquence, l'article 5 LOF est modifié comme suit :

Art. 5 Conseil de politique sociale

1. Pas de changement
2. Il se compose de 15 membres dont 7 représentants de l'Etat et 7 représentants des communes.
3. pas de changement
4. Les régions, au sens de la LASV désignent 3 représentants
- 4bis Les associations faitières des communes désignent 4 représentants
5. Les représentants de l'Etat et des communes désignent le 15ème membre
6. Si les membres ne se mettent pas d'accord, le président du Grand Conseil désigne le 15ème membre
7. Pas de changement

Art. 6 Présidence

1. Le 15ème membre mentionné à l'article 5 ci-dessus assume la présidence du Conseil
2. Pas de changement

Commentaire(s)

Conclusions

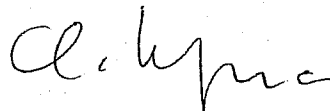
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

WYSSA CLAUDINE

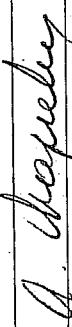
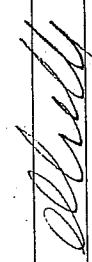

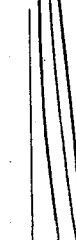

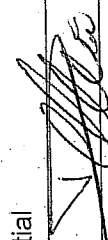

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert		Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent		Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Cherbuin Amélie		Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine		Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves
Ballif Laurent	Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella		Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel		Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe		Germain Philippe
Bezencçon Jean-Luc	Courdesse Régis		Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald		Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence		Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Croftaz Brigitte		Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial		Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François		Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre		Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel		Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne		Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory		Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier		Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel		Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe		Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline		Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José		Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydo Alexandre
Kunze Christian	Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Tosato Oscar
Matter Claude	Randin Philippe	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meldem Martine	Renaud Michel	Uffer Filip
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Richard Claire	Voilet Pierre
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Züger Eric